Guide d'utilisation de la plateforme unique de préinscription à compter du 25 mai 2021

Ce document présente les nouvelles modalités de préinscription pour tous **concours ou examens professionnels dont les préinscriptions débutent le 25 mai 2021.**

Dorénavant, toute préinscription se fera à partir du **portail Concours-Territorial** accessible directement sur le site « Concours-territorial.fr ».

Inscription à un concours ou à un examen

Que la/le candidat·e recherche un concours ou un examen professionnel à partir de la page d'accueil du site Concours-Territorial.fr, ou à partir du site d'un Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale, elle/il est invité·e à effectuer sa préinscription à partir du portail présent sur le site Concours-Territorial.fr.

Étape 1 : Vous devez vous connecter à « Concours-territorial.fr ».

En cliquant sur **« Je suis déjà fonctionnaire »,** toutes les préinscriptions des concours **et** des examens professionnels correspondant à votre recherche apparaîtront, alors qu'en optant pour **« Je ne suis pas encore fonctionnaire », seules** les préinscriptions **des concours** correspondant à votre recherche vous seront soumises.

Cinq champs de recherche vous sont proposés, mais il est conseillé de ne pas remplir systématiquement le champ **« Niveau de diplôme »** ; en effet, comme dans l'exemple ci-dessus, la/le candidat·e ayant rempli l'ensemble des champs, y compris le niveau de diplôme, et étant donné que la catégorie C

correspond à un niveau 3, aucun résultat ne va ressortir alors que pourtant les préinscriptions à des concours et à des examens d'adjoint·e technique principal·e de 2e classe territorial·e vont s'ouvrir le 25 mai prochain.

Une fois connecté·e à ce site, il vous faut afficher la liste des résultats en cliquant sur ***« Voir les résultats ».***

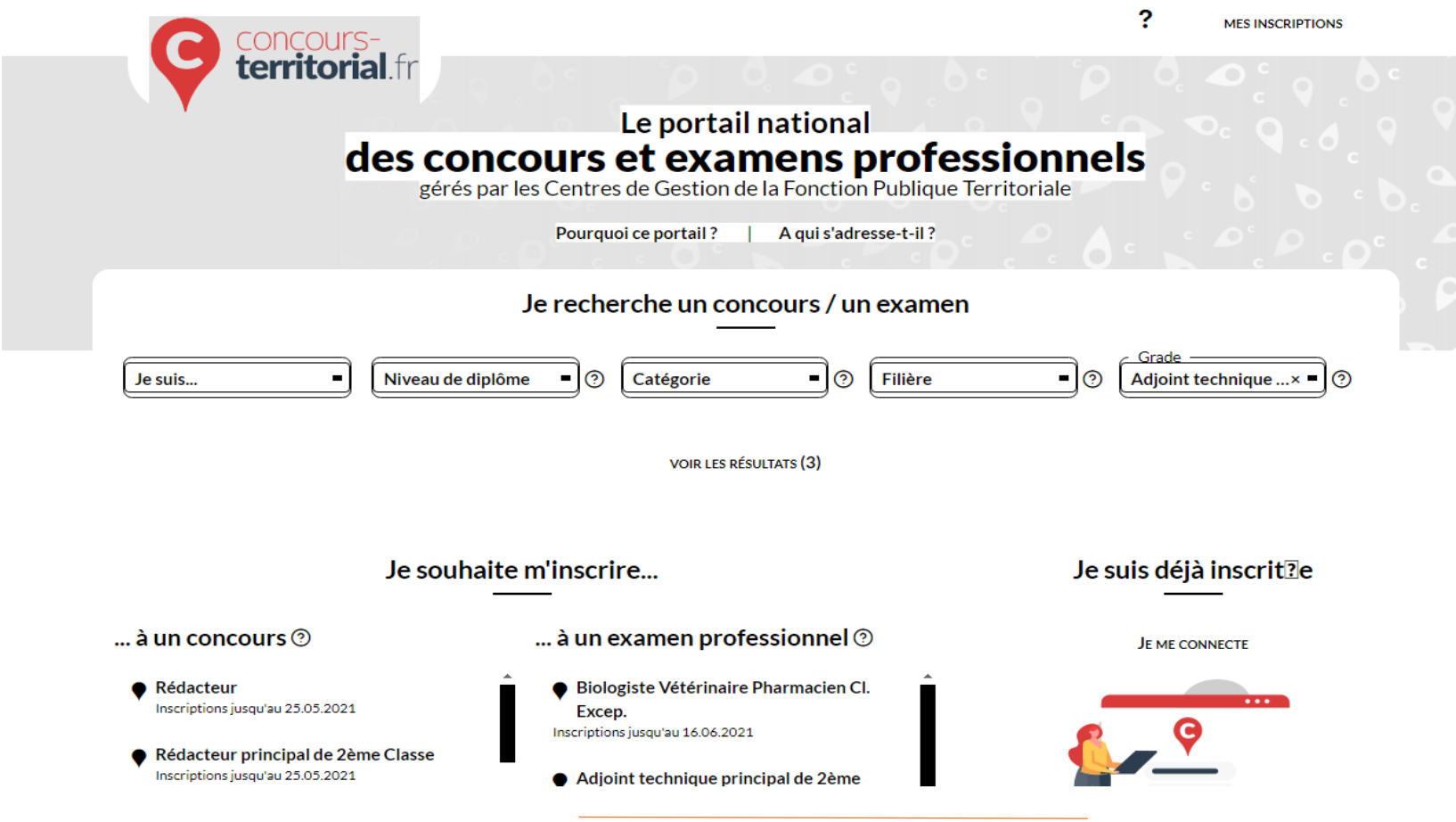

Étape 2 : Si plusieurs concours ou examens professionnels correspondant à votre recherche vous sont proposés, vous devez cliquez sur le champ ***« Voir cet examen »*** ou ***« Voir ce concours »*** du concours ou de l'examen professionnel convoité.

Étape 3 : Après avoir cliqué sur ***« Voir cet examen »*** ou ***« Voir ce concours »,*** et si le concours contient une discipline ou une spécialité, la/le candidat·e est invité·e à en sélectionner préalablement une, afin de voir les centres organisateurs de cette spécialité.

Ce choix reste modifiable par la suite.

Même si la période de préinscription n'est pas encore ouverte, la/le candidat·e peut créer une **alerte e-mail** ; elle/il recevra alors une notification le jour de l'ouverture des préinscriptions.

concours-territorial.fr

Accueil | Recherche | **Fiche concours**

← Retour

Adjoint technique principal de 2ème classe

Concours | Catégorie C | Technique | Session 2022

Spécialité sélectionnée : environnement, hygiene - modifier

Inscription ouvertes du 25/05/2021 au 30/06/2021

Organisateurs | Missions | Épreuves

ⓘ Les inscriptions à ce concours ouvriront le 25/05/2021

Indiquez votre adresse e-mail pour recevoir automatiquement une notification le jour du début des inscriptions.

Adresse e-mail

M'ALERTER DE L'OUVERTURE DES INSCRIPTIONS

CENTRE DE GESTION DE L'OISE (60)

Voies: EXTERNE, INTERNE

Étape 4 : Une fois les préinscriptions ouvertes, voici l'interface qui vous sera proposée :

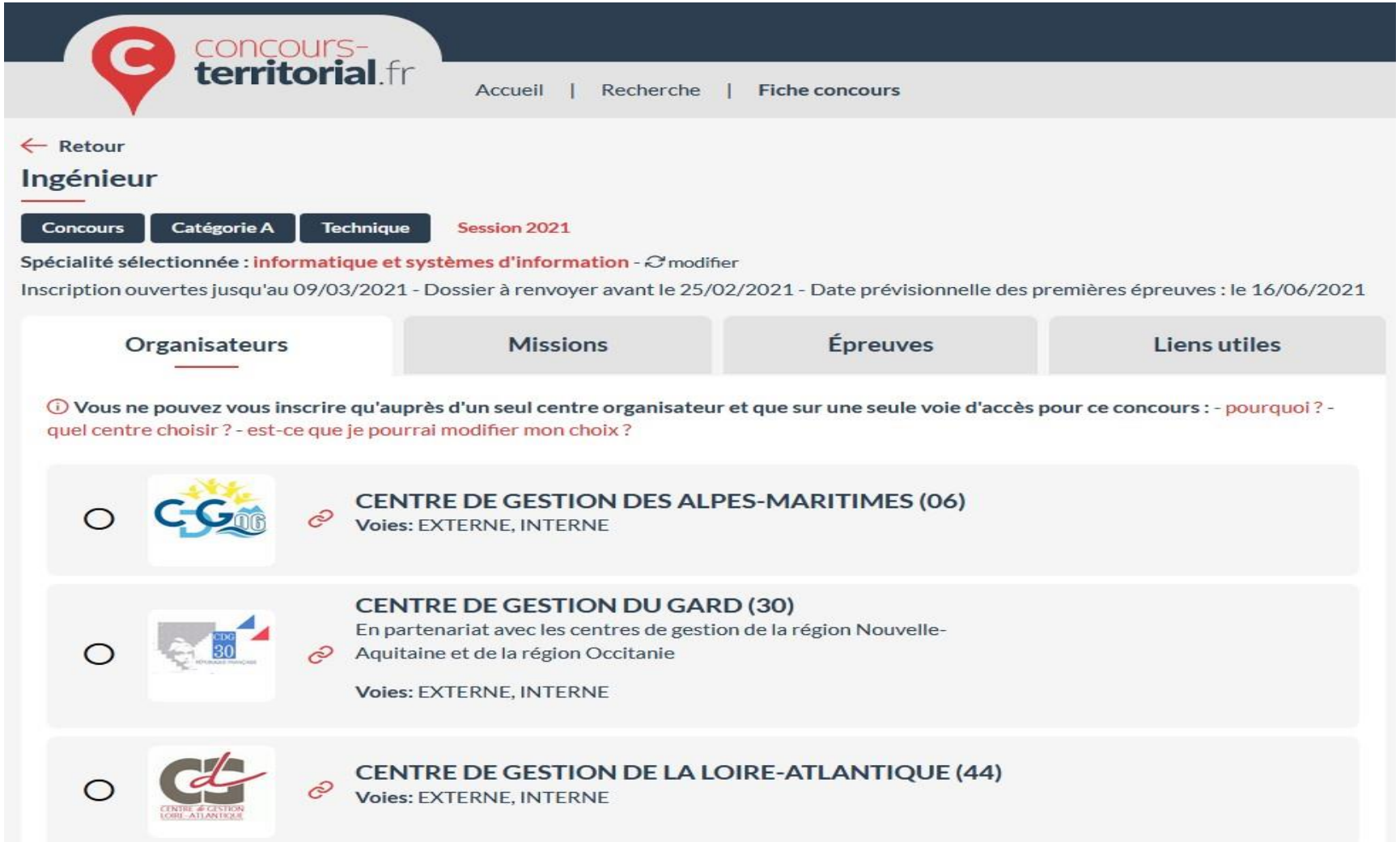

Après avoir **sélectionné un centre organisateur** (en cliquant sur la **case à cocher** à côté du logo puis sur le bouton **"s'inscrire"** qui apparaît alors), la/le candidat·e est invité·e à **choisir une voie d'accès** (avec une présentation courte des conditions d'inscription pour chaque voie).

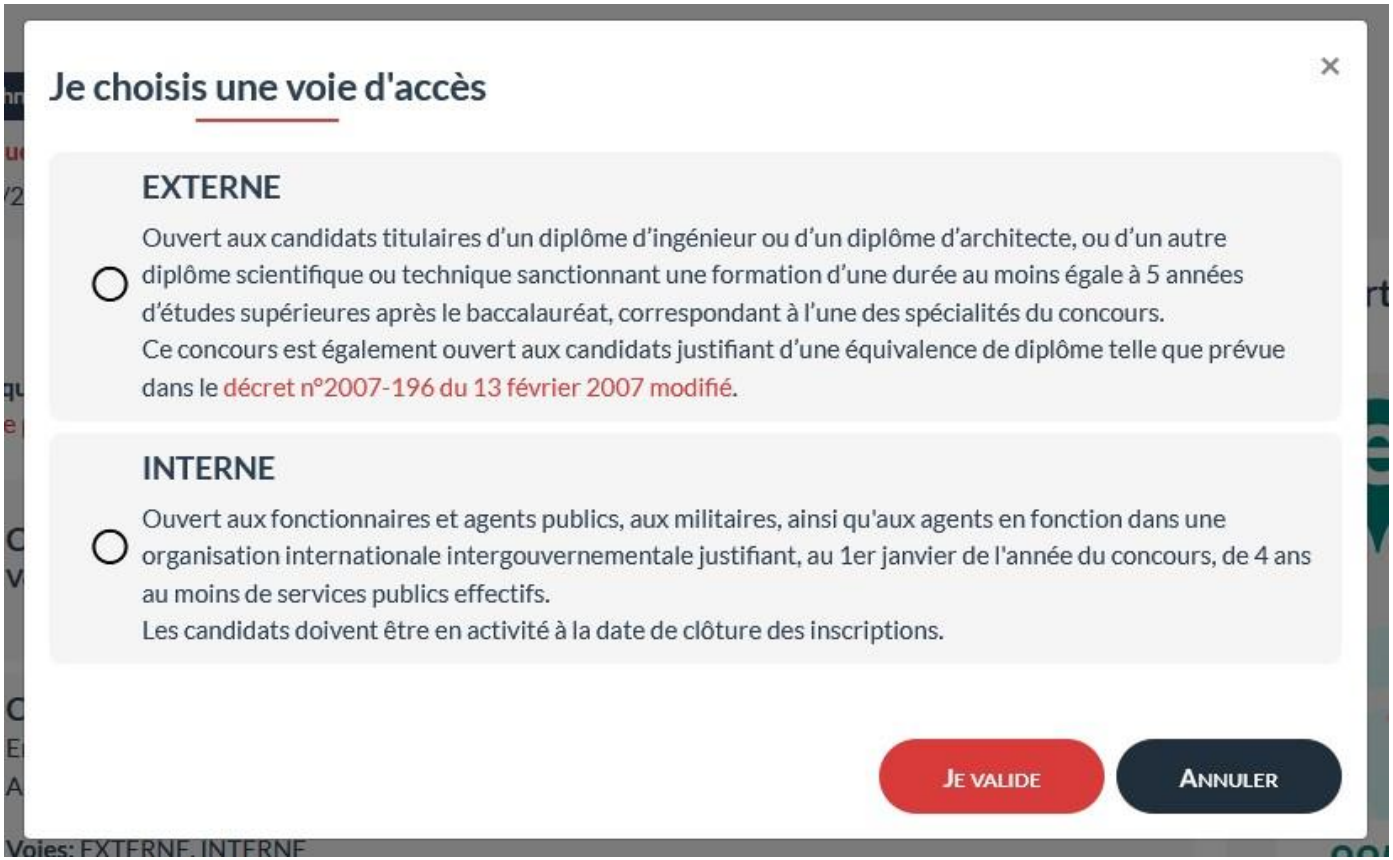

Étape 5 : La/le candidat·e est invité·e à se connecter :

- ✓ Soit avec le dispositif **France Connect** qui est un dispositif permettant aux internautes de s'identifier sur un service en ligne par l'intermédiaire d'un compte existant (impots.gouv.fr, ameli.fr ..),
- ✓ Soit en créant un nouveau compte : la création d'un compte Concours-Territorial nécessite la saisie des informations personnelles énumérées dans le décret d'application de l'article 89 de la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, avec en plus l'adresse e-mail qui servira d'identifiant pour se connecter à son compte. L'utilisateur·rice reçoit par courriel un lien de validation à activer ; elle/il doit ensuite saisir un mot de passe qui lui permettra de se connecter par la suite,
- ✓ Soit en saisissant ses identifiants et mot de passe si elle/il a préalablement créé un compte Concours-Territorial.

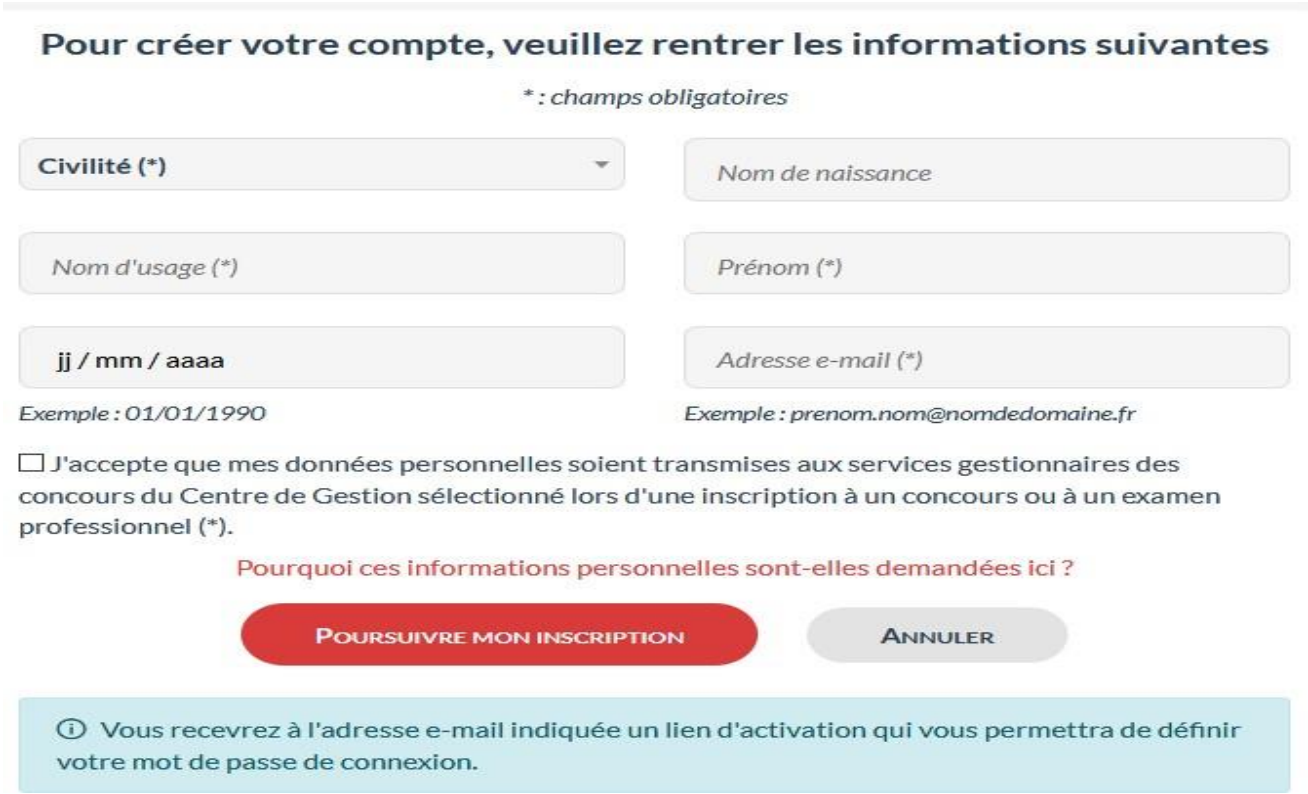

Pour rappel, les candidat·es auront **deux comptes** :

- Un compte Concours-territorial ou France Connect,
- Un compte sur l'espace sécurisé de la/du candidat·e auprès du Centre de gestion organisateur.

ATTENTION : Un·e utilisateur·rice ne peut pas créer plusieurs comptes avec la même adresse e-mail.

En cas d'oubli de son mot de passe, un lien **"mot de passe oublié"** permet de réinitialiser son accès, avec la communication d'un mot de passe provisoire à changer lors de sa connexion.

Étape 6 : <u>Concernant la préinscription à un concours</u>, après s'être authentifié·e, la/le candidat·e est redirigé·e vers le formulaire d'inscription du centre organisateur sélectionné. Avant cela, une vérification est effectuée pour détecter si la/le candidat·e a déjà effectué une inscription pour cette session de concours sur son compte.

Si une inscription préalable a été détectée, une alerte bloquante est affichée. La/le candidat·e ne peut alors pas accéder au formulaire d'inscription du centre organisateur avant d'avoir annulé son inscription précédente à partir de la page **"Mes inscriptions"**.

Uniquement pendant la période d'ouverture des inscriptions, un bouton **"Annuler mon inscription"** est affiché. En cliquant sur ce bouton, la/le candidat·e annule son inscription, et peut de ce fait s'inscrire auprès d'un autre centre organisateur.

Tant qu'elle/il n'a pas validé son inscription auprès d'un Centre de gestion organisateur, elle/il peut se préinscrire auprès de plusieurs Centres de gestion pendant la période de préinscription. En revanche, **une fois l'inscription validée auprès d'un Centre de gestion**, la/le candidat·e devra **annuler cette inscription afin de pouvoir changer de Centre de gestion organisateur.**

Concrètement, le dispositif de la plateforme prévoit que lorsqu'un·e candidat·e a été au bout de sa préinscription et qu'elle/il veut, toujours **pendant la période d'inscription**, s'inscrire auprès d'un autre Centre de gestion, elle/il devra au préalable annuler sa précédente préinscription.

Dans ce cas de figure, la/le candidat·e **doit refaire la procédure complète** y compris le dépôt de dossier auprès du nouveau Centre de gestion.

Une fois la/le candidat·e inscrit·e (dossier déposé auprès d'un Centre de gestion organisateur) **la gestion de sa participation au concours se fera**

uniquement sur le site Internet du Centre de gestion organisateur : aucun résultat ne sera publié sur la plateforme ni aucun document spécifique lié au concours tel que la convocation.

Il faut savoir également que :

- Pour les inscriptions par voie électronique, **la dernière inscription est celle saisie le plus tardivement par la/le candidat·e** jusqu'à la date de clôture des inscriptions ;
- Pour les inscriptions par écrit, **le cachet postal le plus tardif prévaut** dans la limite de la date de clôture des inscriptions.

Concernant la préinscription à un examen professionnel, l'utilisateur·rice peut effectuer une nouvelle inscription, mais **une alerte** s'affiche l'invitant à annuler ses précédentes inscriptions.

<u>Si la/le candidat·e est déjà inscrit·e auprès du centre organisateur sélectionné</u>, un message d'avertissement non bloquant s'affiche. Elle/il peut initier une nouvelle inscription.

Étape 7 : La/le candidat·e poursuit son inscription directement sur le formulaire de préinscription du centre organisateur. Les champs noms/prénoms/date de naissance issus de Concours-Territorial sont pré-remplis et non modifiables.

Gestion des inscriptions

Après avoir terminé son inscription en ligne, la/le candidat·e peut se connecter sur son compte Concours-Territorial (avec France Connect ou avec son adresse e-mail et son mot de passe spécifique Concours-Territorial). Elle/il accède alors sur la page **"Mes inscriptions"** à un récapitulatif de ses inscriptions.

Aucune adresse de contact ne sera proposée aux candidat·es sur la plateforme nationale (uniquement une adresse mail relative aux données RGPD), les candidat·es seront invité·es pour toute question relative à leur inscription à contacter le Centre de gestion organisateur.

Une rubrique FAQ sera régulièrement mise à jour sur la plateforme.